

Roger Steinmann, 29 ans
Citoyen suisse, habite à Fribourg
A obtenu son master en histoire contemporaine en mars 2018

1. Pourquoi le service civil ?

J'ai décidé de faire le service civil par idéalisme avant tout. A l'époque où j'ai dû choisir entre le service militaire (obligatoire pour tout citoyen homme dans notre pays – à moins d'être jugé inapte physiquement ou psychologiquement) et son alternative, le service civil, j'ai opté pour le second en raison de mes convictions pacifistes et anarchistes. De plus, ayant l'esprit rebelle, je tolérais mal l'autorité et détestais l'uniforme. Ce qui me dérangeait dans l'armée n'était pas tant le port d'arme ou l'entraînement au combat, mais plutôt le fait de devoir obéir à des ordres venant d'autorités que je jugeais illégitimes. Je voyais l'armée comme une machine à laver les cerveaux et à formater les comportements, qui préparait l'individu à partir en guerre ou à commettre des actes de répression dans l'intérêt des puissants.

Mon point de vue a évolué depuis et je regrette aujourd'hui mon choix. Je vois maintenant l'armée comme une expérience unique dans la vie d'un homme et une institution qui lui transmet des valeurs qui se perdent (courage, abnégation, sens de l'honneur, camaraderie), lui apprend des choses qu'on apprend difficilement ailleurs dans la société contemporaine (se servir d'une arme, survivre dans la nature, vivre en communauté, etc.) et le met en contact avec des gens de toutes les couches sociales (à l'armée, les étudiants fréquentent les ouvriers) et de toutes les régions linguistiques du pays (francophones, germanophones et italophones se côtoient).

2. L'inscription au service civil

En 2010, la procédure d'admission au service civil a été simplifiée. Alors qu'auparavant un individu refusant le service militaire devait déposer une justification écrite faisant état de son conflit de conscience, puis être entendu par une commission civile, il suffit dorénavant d'être déclaré apte à servir dans l'armée suisse (c'est-à-dire avoir passé tous les tests lors de la journée de recrutement de l'armée) afin de pouvoir, à travers une simple demande d'admission, s'engager dans le service civil. Cette demande d'admission peut se faire très facilement sur internet. L'inscription au service civil a donc été très simple pour moi. Je n'ai pas eu à expliquer les raisons de mon choix à quiconque.

Avant ma première affectation, il m'a fallu suivre une séance d'information au Centre régional du service civil à Lausanne. Lors de cette séance qui dure une journée, on explique aux civilistes présents leurs droits et leurs devoirs, les lois et les règles qui encadrent le service civil, les démarches à suivre pour trouver une affectation, etc. A la fin de la séance, chaque civiliste reçoit un classeur contenant toutes les informations d'ordre juridique, administratif ou pratique.

3. La recherche d'une affectation

La grande différence entre l'armée et le service civil consiste en ce que le civiliste, contrairement au soldat, ne reçoit pas d'ordre de marche. Il n'est pas appelé à servir à tel moment, en tel lieu, mais doit lui-même activement rechercher une affectation qui lui convient via un site internet spécialement mis en place pour cela. Sur ce site se trouvent toutes les affectations vacantes et à l'aide d'un moteur de recherche (avec possibilité de filtrer

les affectations par région, secteur d'activité, durée, etc.), le civiliste peut trouver celle qui lui convient le mieux. Il postule ensuite à l'affectation choisie comme à un emploi ordinaire, en envoyant son *curriculum vitae* et une courte lettre de motivation. Il entre ensuite en contact avec son employeur et convient avec lui des modalités de l'affectation. Un contrat de travail signé par les deux parties fixe ensuite la date de début et de fin de l'affectation, les conditions de travail (horaires, etc.) et les éventuelles compensations financières (argent pour l'essence ou les transports publics, pour le repas de midi, etc.) que le civiliste reçoit en plus de la solde (5 CHF par jour, comme une recrue à l'armée) et des allocations de perte de gain (compensation financière garantie par l'État pour les jours de travail manqués en raison du service militaire ou du service civil).

Le service civil se fait normalement dans le domaine social environnemental ou culturel. Le civiliste dispose d'un large champ de possibilités et peut choisir parmi de nombreux différents types d'affectations. Il n'est pas forcé d'accomplir son service selon un calendrier prédéfini, mais peut le structurer lui-même, les seules contraintes étant qu'il doit effectuer au moins une affectation dite « longue » (six mois minimum) et accomplir la totalité de son service (368 jours) en maximum 12 ans. Précisons encore que, les années où il fait moins de 26 jours de service, le civiliste doit payer une taxe, qui ne lui sera remboursée que lorsqu'il aura accompli tous ses jours de service.

4. Comment s'est déroulé mon service civil

Personnellement, j'ai accompli mon service civil sur une période de sept ans (2010-2017) et dans quatre établissements d'affectation différents. Ayant obtenu mon baccalauréat en 2010, à 19 ans, j'ai ensuite fait une année de pause avant d'entrer à l'université - année que j'ai presque entièrement consacrée au service civil. Cette année-là, j'ai travaillé six mois à l'hôpital cantonal du canton de Fribourg en tant qu'aide-infirmier (je m'occupais principalement de transporter les patients en chaise roulante ou dans leur lit de leur chambre vers les différents services (radiologie, chirurgie, oncologie, etc.)) et deux mois en tant qu'aide à la cafétéria dans un home pour personnes handicapées. En été 2014, après près de trois ans d'interruption, j'ai passé un mois et demi à construire des murs en pierre sèche dans le canton du Jura. Enfin, à la fin de mes études universitaires en 2017, j'ai effectué ma dernière affectation dans les archives de la bibliothèque universitaire de Lausanne, en tant qu'aide-archiviste. Cette dernière affectation a duré 4 mois.

En tout, j'ai fait 368 jours de service civil, ce qui correspond à 1.5 fois la durée du service militaire.

5. Ce que je tire de mon expérience au service civil

Même si je regrette aujourd'hui de ne pas avoir fait le service militaire, je garde néanmoins un souvenir très positif de mon temps au service civil. Ayant en tout travaillé dans quatre établissements différents, le service civil m'a surtout apporté une solide expérience professionnelle. En tant qu'historien, il était pour moi particulièrement intéressant de pouvoir travailler dans des archives et il est probable que cette expérience me serve un jour dans ma vie professionnelle.

Chère Madame Okhrimovskaya,

En attache, vous trouverez mes réponses à vos questions. Notez que je ne garantis pas que toutes les informations factuelles citées dans ce documents sont exactes. Même si je me suis basé sur le site officiel du service civil (<https://www.zivi.admin.ch/>), vous feriez quand même mieux de vérifier ces informations si vous comptez les citer dans vos travaux. Merci de votre compréhension !

Si vous avez besoin de plus de précisions ou d'autres informations de ma part, n'hésitez pas à me demander !

Meilleures salutations
Roger Steinmann